

**Conseil d'administration
Séance du 16 juin 2017**

**Projet de délibération n° 23 -2017
Création de poste/Modification du tableau des effectifs de
l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg**

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg ;
- Vu l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu l'avis favorable du Comité Technique du 7 juin 2017.

Au titre de l'année 2017, il est proposé au Conseil d'administration de procéder à :

- La création d'un poste d'adjoint technique (catégorie C) en remplacement d'un agent de surveillance (adjoint technique principal) qui fait valoir ses droits à la retraite à partir du 1^{er} juillet 2017. Cet agent était mis à disposition par la Communauté urbaine de Caen la mer ;
- La transformation d'un poste d'animateur territorial (catégorie B), actuellement non pourvu dans l'organigramme, en un poste assistant d'enseignement artistique (catégorie B);

- L'augmentation de la quotité horaire d'un poste d'assistant d'enseignement artistique (actuellement à 75% ETP). C'est dans la continuité du processus de déprécarisation des enseignants des ateliers « grand public » qu'il est proposé de le positionner à 100% ETP. Cette augmentation de quotité horaire est également destinée à renforcer l'équipe pédagogique de la classe publique préparatoire sur le site de Cherbourg-en-Cotentin dont les capacités d'accueil vont augmenter à compter de l'année prochaine ;
- La transformation d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques (catégorie B) en un poste d'assistant d'enseignement artistique (catégorie B) afin de renforcer l'équipe pédagogique de la classe publique préparatoire.

DELIBERATION :

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

Décide d'intégrer ces modifications au tableau des effectifs de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg au 1er septembre 2017.

Adopte le tableau des effectifs ainsi établi au 1er septembre 2017 et annexé à la présente délibération.

Autorise le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Président,



Marc Pottier

Nombre de membres en exercice : 25

Présents : 15

Votants : 19

Vote : majorité des voix : 2 abstentions

ETP	Effectif au 1er septembre 2016				création ou suppression de poste au 1er septembre 2017				Total effectif au 1er septembre 2017	Postes à pourvoir	
	Catégorie	Grade	Statut	EPCC	MAD	Total	EPCC	MAD			Total
ADMINISTRATIVE											
A	Attaché	NT		5,00		5,00	-1,00			4,00	1,00
T		T		1,00		1,00	1,00			2,00	
Total A				6,00	0,00	6,00				6,00	
B	Rédacteur	T		3,00		3,00				3,00	
	Rédacteur	NT		1,00		1,00				1,00	
	Rédacteur principal	T		1,00		1,00				2,00	
Total B				5,00	2,00	7,00				7,00	
C	Adjoint administratif 1° cl	T		1,00		1,00				1,00	
	Adjoint administratif 2° cl	T		3,00		3,00				5,00	
	Adjoint administratif principal 2° cl	T								0,00	
Total C				3,00	3,00	6,00				6,00	
Total ADMINISTRATIVE				14,00	5,00	19,00	0,00	0,00	0,00	19,00	3,00
ANIMATION											
B	Animateur principal 1ère classe	T		1,00		1,00	-1,00			0,00	
	Animateur	NT		1,00		1,00	-1,00			0,00	
Total B				2,00	0,00	2,00	-2,00			0,00	
Total ANIMATION				2,00	0,00	2,00	-2,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CULTURELLE enseignement artistique											
A	Chargé de cours	C								0,00	
	Directeur d'étab. Artistique 1° cat	T			1,00	1,00				1,00	
	Professeur de classe normale	C		5,00		5,00				5,00	
		NT		3,00		3,00				3,00	0,80
		T		15,22		15,22				15,22	1,00
	Professeur hors classe	T		7,00	2,00	9,00				9,00	
Total A				30,22	3,00	33,22				33,22	
B	Assistant spécialisé d'ens. artist.	NT		0,15		0,15	1,75			1,90	0,75
		T		4,50	2,00	6,50	0,25			6,75	
Total B				4,65	2,00	6,65	2,00			8,65	
Total CULTURELLE enseignement artistique				34,87	5,00	39,87	2,00	0,00	0,00	41,87	0,55
CULTURELLE patrimoine et bibliothèques											
A	Bibliothécaire	T			1,00	1,00				1,00	
Total A					1,00	1,00				1,00	
B	Assistant de conservation principal 2° classe	T		1,00		1,00				1,00	
	Assistant de conservation	T		1,00		1,00	-1,00			0,00	
Total B				2,00	0,00	2,00				2,00	
Total CULTURELLE patrimoine et bibliothèques				2,00	1,00	3,00	-1,00	0,00	0,00	2,00	0,00
TECHNIQUE											
A	Ingénieur principal	T		1,00		1,00				1,00	
	Ingénieur	T		1,00		1,00				2,00	
Total A				2,00		2,00				3,00	
B	Technicien	NT		3,00		3,00				3,00	
		T		3,00		3,00				3,00	
	Technicien principal 1° cl	T		3,00	3,00	6,00				6,00	
	Technicien principal 2° cl	T		1,00	0,00	1,00				1,00	
Total B				7,00	6,00	13,00				13,00	
C	Adjoint technique 1° Cl	NT								0,00	
		T								0,00	
	Adjoint technique 2° Cl	T		1,00	3,00	4,00	1,00			5,00	1,00
	Adjoint technique Pal 1° Cl	T		2,00	2,00	4,00	-1,00			1,00	
	Adjoint technique Pal 2° Cl	T		1,00	1,00	2,00				1,00	
	Agent de maîtrise	T		2,00	2,00	4,00				2,00	1,00
Total C				3,00	6,00	9,00				9,00	
Total TECHNIQUE				13,00	12,00	25,00	1,00	-1,00	0,00	24,00	2,00
DIRECTEUR											
A	Directeur	C		1,00		1,00				1,00	
Total A				1,00	0,00	1,00				1,00	
Total DIRECTEUR				1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	
TOTAL GENERAL				63,87	23,00	87,87	1,00	-1,00	0,00	87,87	5,55